



Commune de ROCHEJEAN

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Révision générale du POS valant élaboration du PLU lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 12/11/2013
- Révision générale du POS valant élaboration du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14/06/2018

Révision du POS

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Pièce 6



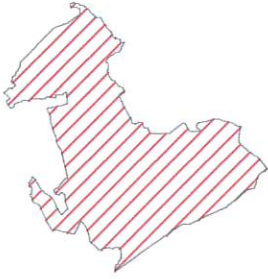
Dossier d'approbation



Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme
10 Rond Point de la Nation - 21000 DIJON - Tél 03 80 73 40 56 - Fax 03 80 73 37 72 - Courriel : bafu@bafu.fr



Votre acteur territorial



Commune de ROCHEJEAN

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Révision générale du POS valant élaboration de PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 12/11/2013

- Révision générale du POS valant élaboration de PLU approuvée par délibération du Conseil municipal du 14/06/2018

Révision du POS

PLAN DE ZONAGE Centre bourg 6.1

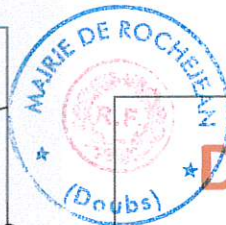
au 1:2000

Le Maire,
Lionel CHEVASSU

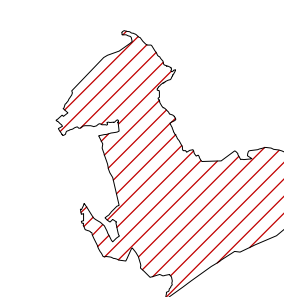
VISA

DATE :

14 JUIN 2018



Dossier d'approbation



Historique du PLU :
- Révision générale du POS valant élaboration de PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 12/11/2013
- Révision générale du POS valant élaboration de PLU approuvée par délibération du Conseil municipal du 14/06/2018

VISA

DATE :

Dossier d'approbation



LEGENDE :

- Limite commune
- Limite de zone
- Limite de secteur

Intitulé des zones et secteurs :

- Zone Urbaine à vocation principale d'habitat
- Secteur de la zone urbaine à vocation de jardin
- Zone urbaine d'équipements
- Secteur UEt admettant des équipements sportifs et touristiques.
- Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Zone naturelle
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone naturelle admettant une mixité de destination liée au tourisme
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone naturelle admettant les rénovations et extensions limitées des constructions existantes
- Zone agricole
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone agricole admettant une mixité de destination lié au tourisme

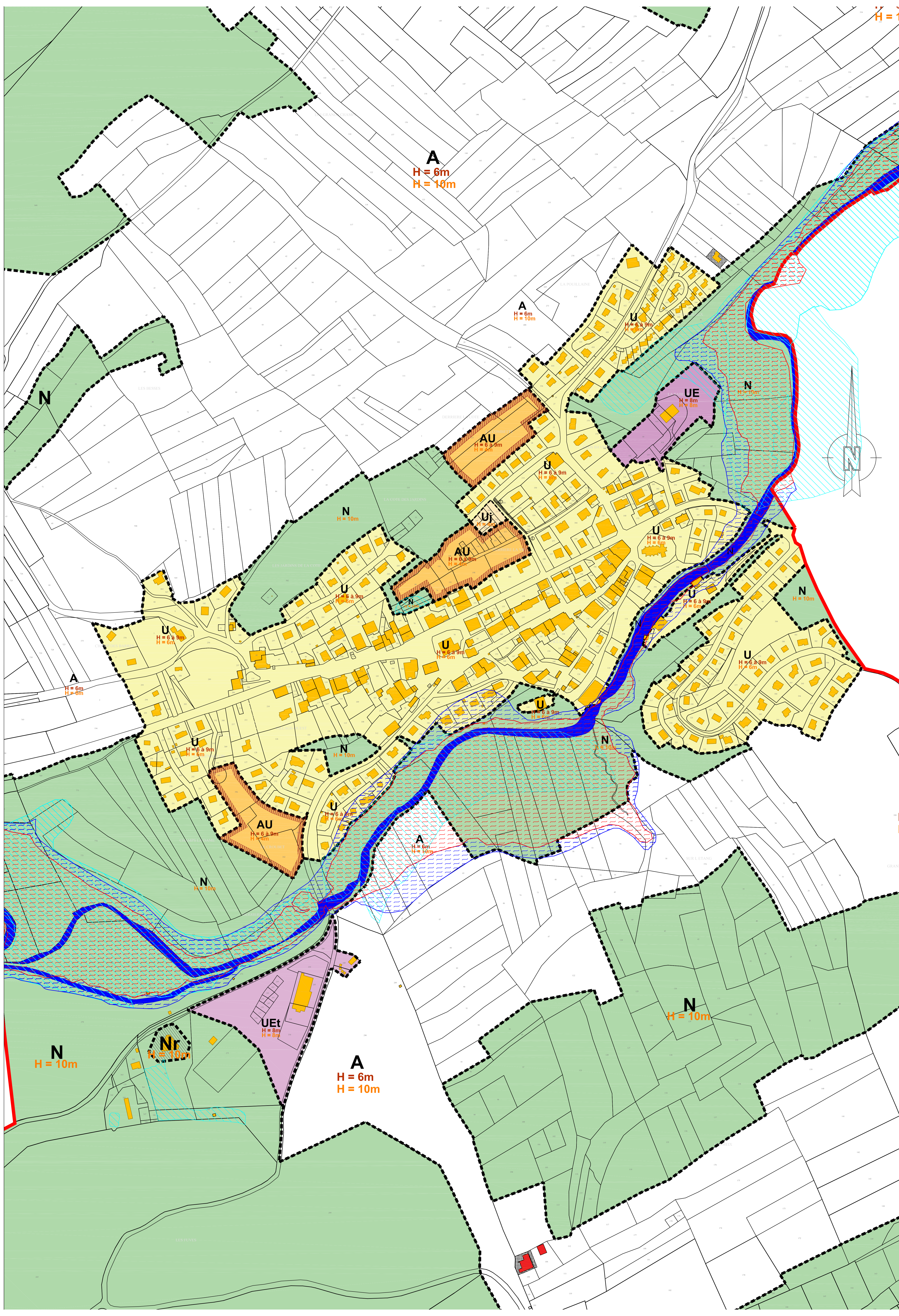
Le Droit de Prémption urbain s'applique sur l'ensemble des zones urbaines U, UEt (hors UE), Uj et à urbaniser AU.

Protection et mise en valeur du paysage, de l'environnement et du patrimoine :

- H = X m habitat
H = X m autres
Hauteur maximale des constructions autorisées par le règlement (art. R.151-39 CU)
(Confère règlement écrit pour les modalités d'application)
- Report informatif des zones inondables du PPRI (confère annexe du PLU) (art. R.151-31 et 34 CU)
- Zone d'extension ou d'annexe des bâtiments d'habitat existants (art. L.151-12 CU)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11 CU)
- Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation (art. R.151-6 CU)
- Zone humide à préserver pour des motifs d'ordre écologique (art. L.151-23 CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (art. R.151-48 CU)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Objet	Destinataire	Surface
N°1	Elargissement de voirie	Commune de ROCHEJEAN	221 m ²





Commune de ROCHEJEAN

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Révision générale du POS valant élaboration de PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 12/11/20013
- Révision générale du POS valant élaboration de PLU approbation par délibération du Conseil municipal du 14/06/2018

Révision du POS

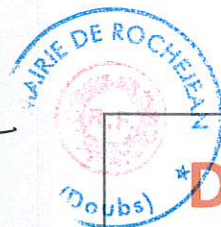
PLAN DE ZONAGE Partie Nord 6.2

au 1:5000

Le Maire,
Lionel CHEVASSU

VISA

DATE : 14 JUIN 2018

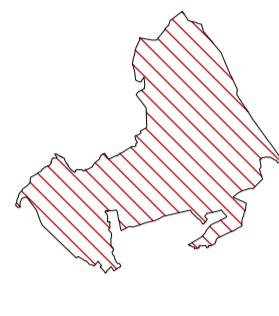


Dossier d'approbation



Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme
10 Rond Point de la Nation - 21000 DIJON - Tél 03 80 73 40 50 - Fax 03 80 73 37 72 - Courriel : contact@bafu.fr





Commune de
ROCHEJEAN

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Révision générale du POS visant à l'actualisation de l'urbanisme par délibération du Conseil municipal du 12/11/2013

- Révision générale du POS visant à l'élaboration du PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 14/06/2018

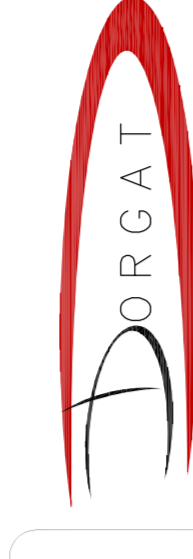
Révision du POS

PLAN DE ZONAGE Partie Nord 6.2

au 1:5000

VISA
DATE :

Dossier d'approbation



LEGENDE :

- Limite commune
- Limite de zone
- Limite de secteur

Intitulé des zones et secteurs :

- U** Zone Urbaine à vocation principale d'habitat
- UJ** Secteur de la zone urbaine à vocation de jardin
- UE** Zone urbaine d'équipements
- UEI** Secteur UET admettant des équipements sportifs et touristiques.
- AU** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- N** Zone naturelle
- IN** Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone naturelle admettant une mixité de destination liée au tourisme
- INr** Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone naturelle admettant les rénovations et extensions limitées des constructions existantes
- A** Zone agricole
- AC** Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone agricole admettant une mixité de destination liée au tourisme

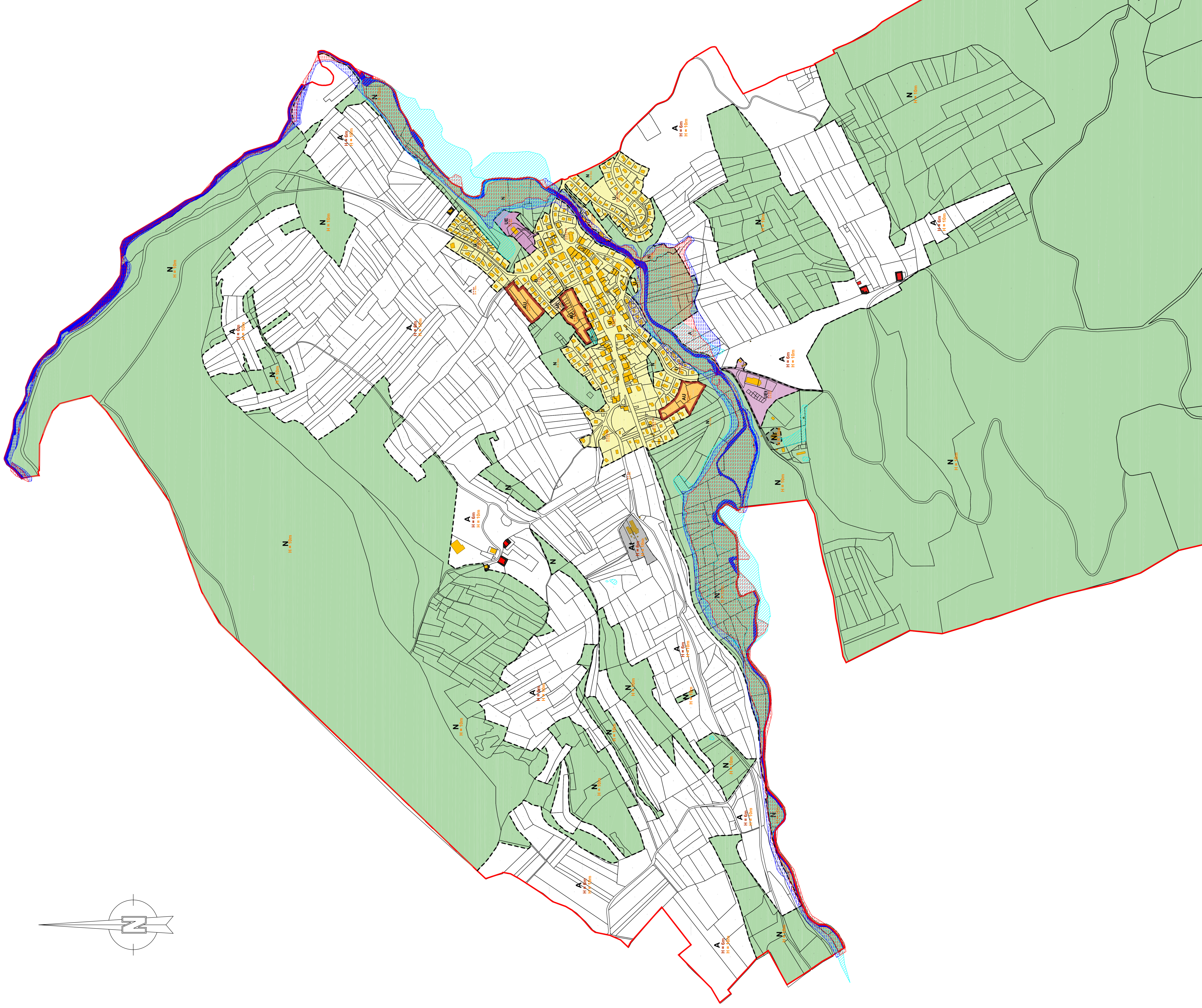
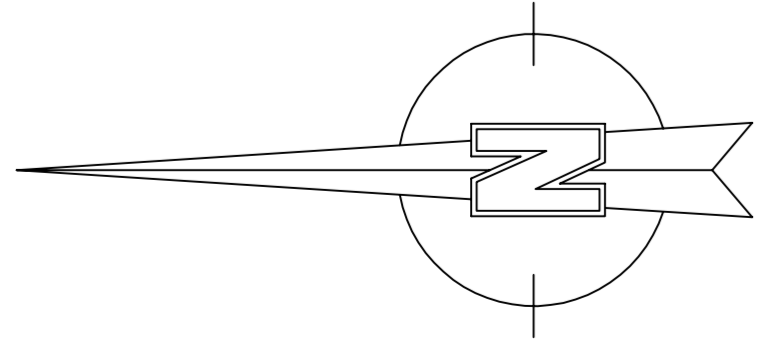
Le Droit de Préemption urbain s'applique sur l'ensemble des zones urbaines U, UET (hors UE), UJ et à urbaniser AU.

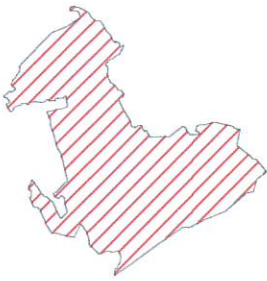
Protection et mise en valeur du paysage, de l'environnement et du patrimoine :

- H x X m habitat**
H x X m autres Hauteur maximale des constructions autorisées par le règlement (art. R.151-39 CU)
(Confère règlement écrit pour les modalités d'application)
- Report informatif des zones inondables du PPRI**
(confère annexe du PLU) (art. R.151-31 et 34 CU)
- Zone d'extension ou d'annexe des bâtiments d'habitat existants** (art. L.151-12 CU)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination** (art. L.151-11 CU)
- Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation** (art. R.151-6 CU)
- Zone humide à préserver pour des motifs d'ordre écologique** (art. L.151-23 CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert** (art. R.151-48 CU)

LISTE DES EMPLACEMENTS PRÉSERVÉS

Numéro	Objet	Destinataire	Surface
N°1	Élargissement de voirie	Commune de ROCHEJEAN	221 m ²





Commune de ROCHEJEAN

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- Révision générale du POS valant élaboration de PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 12/11/2013

- Révision générale du POS valant élaboration de PLU approbation par délibération du Conseil municipal du 14/06/2018

Révision du POS

PLAN DE ZONAGE Partie Sud 6.3

au 1:5000

Le Maire,
ionel CHEVASSU

VISA

DATE : 14 JUIN 2018



Dossier d'approbation



Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme
10 Rond Point de la Nation, 21000 DIJON, Tél 03 80 73 40 50, Fax 03 80 73 37 72, Courriel : contact@bafu.dj.fr



